



N° D'IMPRIMÉ T 01291926

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE		DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL	
Contrôle volontaire total		04/11/2025		25008062	
FONCTIONS CONTRÔLÉES		DÉFAILLANCES CONSTATÉES			
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.		Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire) 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AV Défaillances mineures : 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé ARD, ARG			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S062T100					
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLAUTO					
(3) COORDONNÉES : AVENUE GEORGES WASHINGTON 62400 BETHUNE Tél : 0321020210 - Fax : 0321021818					
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 062T0227					
SIGNATURE :					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation	
GZ-034-TQ (F)		18/10/2024		18/10/2024	
Marque		Désignation commerciale			
RENAULT		MASTER			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
VF6MF000772971567		N1		CTTE	
Type / CNIT		Energie			
MFFM00M96W5123D3T0		GO			
Document(s) présenté(s)					
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice					
KILOMÉTRAGE RELEVÉ					
23207					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIERE	
		G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+2.5 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		8 %		3 %	
Forces verticales :		1439 daN		921 daN	
Frein de service					
Forces de freinage :		476 daN	532 daN	342 daN	331 daN
Déséquilibre (<20%) :		11 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :		476 daN	532 daN	342 daN	331 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :		71 %			
Frein de stationnement		Taux d'efficacité (≥18 %) : 19 %			
Émissions à l'échappement					
Opacité des fumées(0.53 m-1)		C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :		-1.1 %		-1.1 %	